

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.339

**Multi-accueils "Les
Poussins" :
actualisation du
règlement de
fonctionnement pour
modification de la
facturation des
heures
supplémentaires aux
parents**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.339**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

MULTI-ACCUEILS "LES POUSSINS" : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR MODIFICATION DE LA FACTURATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX PARENTS

Le règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Poussins » est un document réglementaire diffusé à tous les parents ayant un enfant accueilli dans l'établissement ; il est produit tous les ans aux services de la Protection Maternelle Infantile (PMI), du Conseil Départemental et de la Caisse d'allocations familiales pour contrôle.

Considérant la délibération n°149 du conseil communautaire du 11 juillet 2013 approuvant le règlement de fonctionnement, modifié par les délibérations n° 214 du 9 octobre 2014, 222 du 25 juin 2015, 99 du 24 mars 2016 et 266 du 6 octobre 2016 apportant des précisions et des modifications au règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Poussins ».

Le règlement du multi-accueil en vigueur nécessite d'actualiser un point pour optimiser les recettes.

Il prévoit actuellement une pénalité d'une heure pour toute minute de décalage sur les horaires conventionnés (arrivée et départ de l'enfant), alors que la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales CNAF préconise que « chaque demi-heure commencée est comptabilisée, tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées ».

Cette sanction financière creuse l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées, et pénalise donc le taux de facturation.

En modifiant la durée de la pénalité via le règlement de fonctionnement, et en considérant désormais que « toute demi-heure entamée est due », le taux de facturation devrait significativement baisser, permettant d'augmenter la Prestation Sociale Unitaire Bonifiée (PSU Bonifiée) versée par la CAF au multi-accueil des Poussins.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 juin 2017,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil suivante :

Article 7.2 – Conditions de dépassement d'horaire

Toute demi-heure entamée est due au tarif horaire familial.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2017